

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DELIBERATION N° 18-143

**OBJET : SUBVENTION A
L'INVESTISSEMENT ET A
L'INSTALLATION DANS LE CADRE DU
DISPOSITIF AIDA – S. MURAZ ST
PIERRE D'ENTREMONT**

L'an deux mille dix-huit, le 6 décembre à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : 28 novembre 2018

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p><i>En exercice : 36 Présents : 27 Votants : 30</i></p> <p>Résultat du vote :</p> <p><i>Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0</i></p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Jean-Michel FERTIER (Corbel) ; Christel COLLOMB, Denis SEJOURNE (Entre-deux-Guiers) ; Jean Paul CLARET, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Myriam CATTANEO, Cédric VIAL (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) ; Nicole VERARD, Gérard DAL'LIN (Saint Christophe sur Guiers) ; Martine MACHON, Patrick FALCON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière) ; Christiane MOLLARET, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Jean Claude SARTER, Cédric MOREL, Jean-Louis MONIN, Christian ALLEGRET (Saint-Laurent du Pont) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Louis BOCCHINO (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Dominique CABROL (Saint-Pierre de Chartreuse) ; Denis BLANQUET, Olivier RICARD (Saint-Thibaud de Couz)</p> <p>Pouvoirs :</p> <p>Nathalie HENNER à Céline BOURSIER ; Stéphane GUSMEROLI à Dominique CABROL, Bruno GUIOL à Elisabeth SAUVAGEON</p>
--	---

CONSIDÉRANT le conseil communautaire réuni le 15 décembre 2016 délibérant en faveur de l'octroi d'aides directes aux agriculteurs au travers du dispositif AIDA,

CONSIDÉRANT la délibération modifiant le règlement d'attribution en date du 25 juin 2018,

CONSIDÉRANT le dossier de demande reçu de S. MURAZ pour l'aide à l'installation à Saint-Pierre d'Entremont,

CONSIDÉRANT l'examen par la Commission Agriculture Forêt Patrimoine réunie le 19/11/2018 et son avis positif, pour les motifs exposés ci-dessous :

- le porteur de projet répond aux critères d'éligibilité des aides AIDA
- le projet présenté répond à 3 des critères soutenus pour les projets d'installation, à savoir : production en agriculture biologique, implication dans les structures collectives locales et vente de la production en circuit court et local.
- sur la base de ces éléments, le montant d'aide AIDA est de 3 500€. Ce montant respecte les limites d'aide applicables aux projets d'installation, ne dépassant pas 40% des dépenses d'investissement, autres aides publiques incluses.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**

- **ACCEPTÉ** l'attribution d'une subvention de 3 500 € au projet d'installation porté par S. MURAZ.
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de reversement, et faire procéder au versement après réception des pièces justificatives.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 18 décembre 2018,



Le Président,

Denis SEJOURNE.